

Compte-rendu du comité technique local (CTL) du 16 mars 2021

le 22 mars 2021

Ce CTL avait pour objet l'analyse du budget 2020, ses perspectives pour 2021, et le bilan des entretiens professionnels de l'année 2020. Ont également été abordés des sujets divers.

I Questions budgétaires

Frais de déplacement :

Depuis plusieurs années on observe une **baisse tendancielle de ce poste, liée à la volonté politique de montée en puissance de contrôles « moins intrusifs »** (mise en place des EC, multiplication des CSP ou des VP-VS).

Ce phénomène s'accroît et il a bien sûr été **fortement amplifié en 2020 avec la crise sanitaire, imposant plus de distanciel.**

Hors ce contexte particulier, **Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la réduction du volume de VG**, qui reste souvent l'arme la plus efficace pour lutter contre la fraude fiscale.

Indemnité de télétravail :

Avec l'épidémie, le nombre de télétravailleurs à la DIRCOFI IDF, comme le nombre de jours télétravaillés pendant la semaine, ont explosé.

Si nous sommes satisfaits des possibilités qui ont été ainsi offertes aux agents dans ce contexte contraint, nous faisons le constat que **travailler chez soi génère des frais** (sans même évoquer l'espace utilisé, en termes par exemple de chauffage, de consommation électrique, etc.).

Aussi **nous avons demandé à la direction à ce que chaque agent concerné puisse bénéficier d'une indemnité** à ce titre. Nous avons fait valoir qu'un tel dispositif existe dans le secteur privé (ainsi l'URSAFF exonère de cotisations sociales une telle allocation à hauteur de 10 €, mensuellement, pour une journée de télétravail par semaine, 20 € pour deux jours, etc...)

Nous observons également que la réduction des dépenses de frais de déplacement ouvre des marges budgétaires qui pourraient être utilisées à cet effet.

La direction a répondu qu'une telle décision ne relevait pas de l'échelon local, mais que le sujet serait évoqué auprès de l'Administration centrale.

Prime de fidélisation :

Lors du CTL du 17 décembre 2020, Solidaires Finances Publiques avait attiré l'attention sur un décret du 24 octobre 2020 créant une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique d'État (jusqu'à 10.000 € pour un séjour de 5 ans).

Un arrêté du même jour fixait pour la Seine-Saint-Denis la liste des services concernés, ceux au service direct de la population. L'ensemble des agents de la DDFIP (y compris les vérificateurs) en bénéficieront, mais pas ceux de la DIRCOFI IDF.

Nous avons souligné que si notre compétence est régionale, nous rendons pourtant un service effectif aux habitants de ce département, notamment au travers des contrôles intervenant en son sein. Nous avons donc demandé à la direction de bien vouloir saisir la DG de ce sujet.

La Centrale s'en tient à une lecture très étroite du décret et considère que nous n'y sommes pas éligibles.

Nous devançant, la CGT a adressé le 16 mars à l'ensemble des agents un formulaire à transmettre au service RH, avant le 1^{er} avril, pour réclamer néanmoins le versement de cette prime.

Remboursement de l'intégralité des pass navigo.

Nous réitérons régulièrement notre **revendication d'un remboursement complet du « pass navigo » aux agents.**

La Direction, fidèle à sa position, invoque l'impossibilité de budgétiser une telle dépense, nonobstant le reversement à la DG de crédits non utilisés en 2020, qui ne pourraient être réorientés vers un tel poste.

Prime fonds de solidarité

Nous avons attiré l'attention sur le fait que **certains agents qui ont participé à cette action**, parfois de façon soutenue comme reconnu par leur hiérarchie, **n'ont toutefois pas bénéficié de la prime, parce qu'ils étaient rentrés tardivement dans ce dispositif**, ce qui apparaît très injuste au regard du travail effectué.

En réponse la direction a indiqué que l'attribution de la prime avait été décidée au bénéfice d'agents ayant participé à l'opération dans un créneau de dates fixes, d'où l'impossibilité d'en faire bénéficier les agents l'ayant rejoint postérieurement.

Si cette position est sans doute juridiquement fondée, elle nous paraît néanmoins inéquitable.

II Entretiens et notations 2020

Peu de recours et d'appels de notation en 2020 (relatifs à l'année 2019). Il est probable que le confinement de mars à mai 2020 , a pesé.

Les boycotts d'entretien qui sont intervenus n'ont pas été pris en compte suite à des problèmes d'identification. La direction s'est engagée à opérer les corrections nécessaires.

III Questions diverses

Ouverture du télétravail aux cadres C

Jusqu'à maintenant les cadres C n'avaient pas accès au télétravail, dès lors qu'il était considéré que leurs missions ne pouvaient s'exercer dans un tel cadre.

Depuis début 2020, les organisations syndicales ont pourtant souligné l'inégalité que cela générerait et soutenu qu'une fraction de leurs tâches pouvait être assumée dans un tel dispositif.

Celles-ci ont été listées et une expérimentation est en cours, dont les premiers résultats semblent établir que **les missions télétravaillables pourraient permettre une journée de TLT pour les secrétaires des brigades.**

La direction attend toutefois un retour plus complet pour décider d'une ouverture généralisée du TLT aux agents C.

Les Jeunes agents en première affectation (JAPA)

Solidaires Finances Publiques a de nouveau manifesté sa vive inquiétude relativement à la situation des JAPA arrivés au printemps 2020, et encore plus pour ceux qui nous rejoindront dans quelques semaines après une formation à l'ENFIP qui aura été effectuée entièrement en distanciel.

Nous sommes très soucieux, tout à la fois vis-à-vis de leur formation théorique dégradée par rapport à leurs aînés, phénomène encore amplifiée par la crise sanitaire, de la qualité de leur pseudo-stage pratique depuis 2020, mais aussi des objectifs qui peuvent leur être assignés en début de carrière, alors qu'ils ne seront manifestement pas prêts à les assumer, l'ensemble de ces éléments induisant souvent une grande anxiété chez les intéressés.

La direction a indiqué être sensible à cette situation. Elle a évoqué une possible expérimentation avec une affectation dans une structure dédiée (brigade d'intégration) en alternance avec une mise en pratique des formations acquises dans cette structure , par un accompagnement de vérificateurs expérimentés.

Des éléments sur ce sujet nous seront présentés lors du prochain CTL du 13 avril 2021.

Objectifs des vérificateurs

Nombre de collègues, souvent après leur entretien professionnel, nous ont fait part d'**objectifs pleins pour les brigades pour 2021.**

Compte tenu de la situation de crise sanitaire, des difficultés matérielles d'accueil dans les entreprises, des multiples inconnues sur l'année en cours, du stress ambiant, une telle exigence nous semble irréaliste et anxiogène pour les vérificateurs.

Selon la direction les objectifs sont évalués de manière réaliste au niveau de chaque brigade compte tenu de divers éléments qui leur sont propres (détachement, arrivées sans formation, avancement des dossiers 2020, etc.) et les exigences seront adaptées aux événements de 2021.

Nous avons demandé à ce que ces « nuances » soient clairement spécifiées aux chefs de brigades, tant pour eux-mêmes que leurs agents.

CSP d'appropriation-forme à revoir.

Si sur le fond le CSP d'appropriation se justifie le côté très chronophage de la matérialisation des CSP (société et dirigeant) a été mis en avant.

Le Directeur serait prêt à revoir la forme du CSP. Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques a ainsi mis en avant le fait qu'un contrôle conforme participait aux objectifs quantitatifs alors qu'un CSP concluant à la radiation d'une affaire n'était pas valorisé.

Groupe de travail sur les contrôleurs

Face à l'inquiétude des contrôleurs en pôle, il nous a été indiqué que la priorité de certains projets (réorganisation des secrétariats des brigades, accueil des JAPA) a suspendu les réflexions sur la réorganisation des pôles, pour laquelle la direction a affirmé ne pas avoir encore arrêté ses conclusions.

Déploiement des smartphones

Nombre d'agents se sont manifestés auprès des OS, s'interrogeant sur la distribution des nouveaux téléphones.

L'équipe réduite de la CID et la charge de travail de celle-ci explique une distribution échelonnée, mais qui a déjà atteint 171 unités.

Pour ceux dont le téléphone actuel est hors service, ils peuvent se manifester via l'application tatoo afin que la CID les priorise.

La Direction a fait remarquer que certains attributaires d'appareils (43 au jour du CTL), ne se sont pas manifestés pour les récupérer.

Vaccination

Solidaires a proposé que lorsque les vaccins seront plus nombreux, un centre puisse être ouvert dans nos murs sous l'égide de la médecine du travail, pour accélérer le processus pour ceux qui le souhaiteraient.

La direction nous a répondu que des réflexions sont en cours au niveau de la Fonction publique, mais que pour l'instant, rien n'est spécifiquement prévu pour la DGFIP.